

Consom'acteurs

Les salaires des ouvriers agricoles temporaires peuvent sembler insuffisants au premier regard. Il faut cependant relever que souvent l'employeur fournit en plus à ces employés des prestations en nature telles que nourriture et logement. De plus, la grille salariale convenue entre la Chambre valaisanne d'agriculture et les syndicats offre parmi les meilleurs salaires de Suisse dès la seconde année d'embauche. Et

c'est en agriculture que la différence de salaire entre le patron et son ouvrier est la plus faible. Si les salaires restent bas en comparaison avec d'autres branches d'activité, c'est que les prix payés aux agriculteurs pour leurs productions sont beaucoup trop bas. Lorsque nous dépensons

1 franc pour acheter une denrée alimentaire issue de l'agriculture suisse, l'agriculteur reçoit moins de 30 centimes en moyenne. L'industrie de transformation et le distributeur se partagent le solde. La meilleure manière d'augmenter les salaires dans l'agriculture, qu'il s'agisse de l'employé ou de l'employeur, c'est de privilégier la production locale. Ainsi, les agriculteurs peuvent amener leurs partenaires commerciaux à payer des prix corrects pour leurs produits. Ce bras de levier, nous pouvons l'activer tous les jours lors de nos achats.

POUR PLUS D'INFOS

Chambre valaisanne d'agriculture
 Tél. 027 345 40 10
www.valais-terroir.ch

VOTATION POPULAIRE DU 18 MAI L'agriculture n'a pas la capacité économique d'octroyer le salaire minimum exigé par les deux initiatives fédérale et cantonale.

Non au salaire minimum

ROLAND PUIPPE

Le 18 mai prochain le peuple suisse se prononcera sur l'initiative de l'Union syndicale suisse, soutenue par les partis politiques de gauche, qui veut imposer un salaire horaire minimum de 22 francs ou 4000 francs par mois durant douze mois. Ce salaire minimum est garanti à tous les travailleurs, qualifiés ou non, quel que soit le secteur économique.

De plus, le Valais s'exprimera sur une initiative cantonale portant sur le même sujet. Les milieux syndicaux réclament un salaire minimum valaisan de 3800 francs durant douze mois, soit presque le montant prévu au plan fédéral. L'initiative cantonale fixe également des minima pour la rémunération des apprentis.

Les salaires actuels

Le Valais est le seul canton où le secteur agricole est soumis à une convention collective de travail. Cette CCT, signée entre la Chambre valaisanne d'agriculture et les Syndicats chrétiens interprofessionnels et Syna, fixe les conditions d'engagement des employés, en particulier les salaires minima.

Les travailleurs qualifiés avec un CFC ou une formation jugée équivalente reçoivent des salaires proches des minima revendiqués par les initiatives. Ils débutent avec 18,60 francs de l'heure et obtiennent au moins 21,80 francs dès la 3e année d'engagement.

Les chefs d'équipe et responsables d'exploitation ont tous un salaire horaire supérieur à 22 francs.

Par contre, le salaire minimum convenu dans le cadre de la CCT pour les travailleurs non qualifiés débute à 13 francs l'heure durant les quatre premiers mois d'engagement et monte à 15,05 francs dès le 24e mois d'activité. Les travaux confiés à ces em-



ployés requièrent peu ou pas de qualification et ils génèrent une faible valeur ajoutée.

Et le patron, combien gagne-t-il? Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, l'agriculteur gagne en moyenne 15 francs par heure, soit un revenu comparable à celui versé aux employés non qualifiés.

Pénalités en cascade

On le constate, une entreprise agricole n'est pas en mesure d'octroyer à toute personne active dans le secteur primaire un salaire minimal aussi élevé que ce que préconisent les deux initiatives.

«Ces deux initiatives sont irréalistes», lance avec force le directeur de la Chambre valaisanne d'agriculture, Pierre-Yves Felley. «Ce n'est pas que l'agriculture n'ait pas la volonté d'offrir des salaires tels que demandés, mais elle se trouve dans l'incapacité économique de les honorer. La culture maraîchère, l'arboriculture, la viticulture, l'exploitation des alpages sont les branches agricoles qui emploient le plus de travailleurs peu

ou pas qualifiés. L'acceptation de l'une ou de l'autre initiative entraînerait une très forte augmentation des frais de personnel. Les coûts de production grimperaient de 25 à 30%».

Pour les syndicats «y a qu'à» répercuter le surcoût sur le prix de vente des produits. Facile à dire quand les distributeurs et les consommateurs ont le dernier mot. Qui serait d'accord de payer 80 centimes de plus le kilo de tomates ou 1,20 franc de plus le kilo d'abricots. La fraise valaisanne serait hors de prix: 16 francs le kilo! Il est certain que les produits d'origine étrangère remplaceraient encore plus les denrées du pays dans le cadidie des ménagères. L'existence de bon nombre de PME agricoles serait menacée.

Alors, quelle(s) solution(s)? Réduire la main-d'œuvre puisqu'elle est responsable de la plus grande part des coûts de production? «Les entreprises agricoles cherchent en permanence des solutions techniques pour remplacer les travaux manuels par la mécanisation», acquiesce

Pierre-Yves Felley. «Mais le Valais agricole ne peut pas se passer totalement de main-d'œuvre. Les agriculteurs, s'ils ne veulent pas fermer boutique, devront opérer une sévère restructuration en diminuant les surfaces à cultiver, donc en réduisant leurs productions.»

Les conséquences sont immédiatement prévisibles: cessation de l'exploitation de parcelles et d'alpages, dégradation du paysage, diminution des emplois et augmentation du chômage, accroissement des importations issues de pays offrant des conditions sociales et environnementales largement inférieures aux normes suisses.

Autre point important à relever: l'initiative cantonale fait peser un grave danger sur les places d'apprentissage dans le canton. Le texte prévoit des minima qui occasionnent jusqu'à 40% d'augmentation des salaires des apprentis dans le secteur primaire. Les agriculteurs seront contraints de réduire le nombre de places d'apprentissage et les jeunes intéressés par les métiers

de la terre devront quitter le Valais pour se former.

Effet boomerang

Ainsi donc, les initiatives syndicales soumises au peuple le 18 mai, certes nées d'un bon sentiment, portent en elles le ferment destructeur d'une noble cause. D'ailleurs les syndicalistes ne sont pas dupes puisqu'ils reconnaissent ouvertement que l'agriculture ne sera pas en mesure d'appliquer l'initiative fédérale. MM. Patrik Chabbey, secrétaire général des Syndicats chrétiens, et Olivier Cottagnoud, président du comité de l'initiative cantonale, l'ont reconnu lors d'un débat contradictoire organisé par la Chambre valaisanne d'agriculture le 11 avril dernier à l'occasion de son assemblée générale.

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.
www.agriculture.ch



De Charybde en Scylla!



Pour **Jacques Bourgeois**, conseiller national et directeur de l'Union suisse des paysans, les consé-

quences de l'initiative populaire qui veut fixer au niveau constitutionnel un salaire minimum de 22 francs de l'heure seraient dramatiques pour de nombreuses exploitations agricoles. Son analyse.

«Dans le secteur agricole, le revenu horaire moyen 2012 pour la main-d'œuvre familiale n'est que de 15 francs. Les secteurs de production qui sont tributaires pour leurs travaux d'une main-d'œuvre extra familiale importante, comme la production maraîchère, fruitière ou la viticulture, seraient les premiers pénalisés par de telles

mesures et leur compétitivité serait remise en question. Il en résulterait des coûts supplémentaires de main-d'œuvre de plus de 65%. Il est fort probable que, dans ces conditions, ces activités exigeantes en temps de travail disparaîtraient de la Suisse, avec la suppression de nombreuses places de travail. Nous serions ainsi encore plus tributaires de l'étranger pour assurer notre approvisionnement en denrées alimentaires avec toutes les conséquences négatives que cela comporte tant au niveau écologique qu'énergétique qu'en termes de sécurité alimentaire! De plus, les conditions de travail à l'étranger, pour ces produits que la Suisse devrait importer, sont nettement inférieures aux standards suisses, que ce soit sur les aspects sociaux ou économiques.» **RP** ◉

Le vignoble lourdement pénalisé



Pierre-Antoine Héritier dirige une entreprise viticole qui procure 8 emplois à plein temps et une vingtaine pour des

périodes de courte durée. Le coût total du travail est de 20 francs par heure. Un hectare de pinot noir rapporte 24 000 francs alors que les coûts de production fluctuent entre 35 000 et 40 000 francs. Donc pas d'autre choix de rémunérer le personnel non qualifié en dessous des espérances des initiés.

«Imaginez la situation de mon entreprise si je dois verser un salaire de 22 francs l'heure, ce qui représente plus de 25 francs avec les charges sociales. Soit je mets la clé sous le paillason soit je restructure mon entreprise de manière à diminuer la masse salariale, avec évidemment

des pertes d'emploi. La situation serait similaire avec la proposition cantonale.»

Pierre-Antoine Héritier craint d'autre part que «le monde agricole, sans possibilité de réduire davantage les coûts de production, ne soit contraint à recourir au travail au gris et à se mettre hors la loi».

Quant à augmenter les prix à la consommation, il n'y croit pas, «la grande distribution, souveraine, ne suivrait pas».

Pas plus qu'il n'accorde de crédit aux vagues promesses sans consistance des auteurs de l'initiative affirmant qu'ils chercheraient des solutions pour les secteurs les plus touchés.

En conclusion Pierre-Antoine Héritier recommande de «voter non le 18 mai pour ne pas précipiter le secteur dans une catastrophe économique.» **RP** ◉

La mort des petits fruits



«Catastrophe». C'est le cri d'alarme lancé par **Benno Huber**, responsable de production chez

Agro-Diffusion SA à Ardon, au cas où l'une des initiatives, fédérale ou cantonale, serait acceptée. Ce constat, certes virulent, est bien réel si l'on analyse les chiffres de cette entreprise agricole qui occupe 6 personnes à temps plein et 150 à temps partiel.

«Pour l'entreprise, le coût moyen horaire du personnel à temps partiel est de 17 francs en 2014. Cette main-d'œuvre n'a pas de qualification agricole particulière, hormis une expérience acquise sur la durée. En cas d'acceptation de l'initiative fédérale, le coût horaire, avec les charges sociales, s'élèverait à

25 francs, soit une augmentation de la masse salariale de 1,5 million de francs par rapport à 2013. L'initiative cantonale engendrerait des coûts à peine inférieurs. Dans l'impossibilité d'assurer de tels salaires, l'entreprise serait en grand péril.»

Benno Huber ne voit guère de solutions: «Il faudrait augmenter les prix de plus de 30% mais je doute fort que les distributeurs acceptent. Réduire les coûts de production? Pour une entreprise comme la nôtre qui travaille principalement les petits fruits, la main-d'œuvre constitue 80% des frais de production. La marge est donc quasiment nulle.»

A la question de savoir si l'entreprise a imaginé un plan B, Benno Huber répond laconiquement: «Notre seul plan B, c'est de lutter pour faire échouer ces deux initiatives suicidaires.» **RP** ◉